



Païement charge copropriété et changement propriétaire

Par **alefay**, le **01/10/2008** à **19:42**

Bonjour,rrnrnJe viens de faire l'acquisition d'un appartement (le 30 juin 2008). Lors de l'acquisition, il nous a été signalé que le syndic qui s'occupe de la copropriété avait été récemment changé (courant 2007) car le précédent n'effectuait pas son travail correctement.rnrnLe nouveau syndic a été obligé de mettre en demeure l'ancien syndic pour récupérer les documents nécessaires à la gestion de la copropriété. Aujourd'hui, après avoir plus ou moins récupérer tous ces documents, apparaissent de nombreuses factures impayées (eau, fioul,...) datant d'avant le 30 juin 2008. Ces factures étaient jusqu'à présent inconnues du nouveau syndic et celui-ci se voit réclamer ces sommes. Bien entendu, le syndic se retourne vers les propriétaires actuels pour régler ces factures.rnrnMa question est relativement simple: qui doit payer pour mon logement la part de ces factures ? L'ancien propriétaire qui ne savait pas que ces factures existaient ou nous nouveau propriétaire ?rnrnMerci d'avance pour votre aide.